

Rapport annuel 2022 de la CLAP

Ventes d'autorisations de pêcher

Presque 556 000 \$ en revenus de pêche en 2022 pour 91 % d'autofinancement

Les ventes d'autorisations de pêcher ont totalisé près de 14 100 unités pour 555 900 \$ en 2022¹, comparative-ment à 16 400 unités pour 616 000 \$ en 2021 – un record – et 15 600 unités pour 485 600 \$ en moyenne. Les autorisations vendues dans l'AFC en été ont généré 78 % des revenus, celles pour la pêche à la ouananiche à la mouche en rivière 18 % et celles pour la pêche d'hiver 4 %.

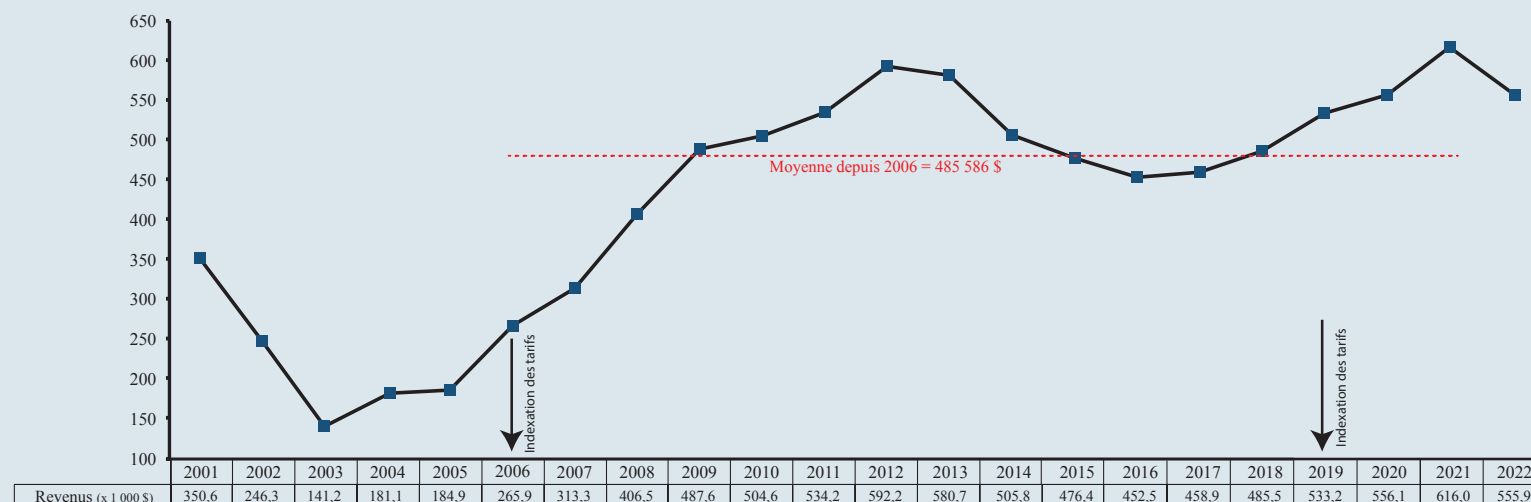
Les revenus de pêche ont globalement diminué de 60 000 \$ pour 10 % en 2022 – malgré des revenus de pêche en rivière records (voir p. 18) – en raison d'une baisse de la fréquentation halieutique sur le lac Saint-Jean d'environ 50 % en hiver et 15 % en été. Quatre facteurs ont vraisemblablement contribué à cette diminution : des températures hivernales polaires, la fin de la pandémie de la COVID-19, des conditions météo et de pêche défavorables durant l'été (voir p. 12) et l'explosion du prix de l'essence jusqu'à 2,25 \$/l en été.

L'année 2022 figure tout de même parmi les plus lucratives à ce jour et les revenus de pêche encaissés ont permis d'autofinancer les opérations régulières de la CLAP dans une proportion de 91 %.

¹ Incluant la pêche à la ouananiche à la mouche en rivière (1 048 autorisations pour 102 300 \$) et la pêche d'hiver (783 autorisations pour 19 600 \$).



Revenus de pêche = 555 835 \$ en 2022 et -10 % qu'en 2021



Budget d'opération

Presque 723 000 \$ en 2022 et un déficit de 36 500 \$

Le budget d'opération a totalisé 722 800 \$ en 2022, comparativement à 838 500 \$ en 2021 – un record – et 613 000 \$ en moyenne². Environ 484 000 \$ (67 %) furent investis dans la protection de la ressource halieutique au lac Saint-Jean et dans ses tributaires, l'acquisition de connaissances scientifiques et les aménagements fauniques. Le reste des déboursés (239 000 \$ environ) a été affecté à l'administration (16 %), au soutien aux opérations (12 %), à l'information publique et la promotion de la pêche (5 %) et aux immobilisations (<1 %).

La CLAP a employé 15 personnes dont 10 assistants à la protection de la faune, généré 8,5 années-personnes en emplois directs, versé 479 600 \$ en salaires et charges sociales (66 %) et acheté pour 243 100 \$ de biens et services (34 %).

Le budget d'opération a diminué de presque 116 000 \$ pour 14 % en 2022, tout en demeurant un des plus importants à ce jour. L'aménagement projeté de 42 nouvelles frayères pour l'éperlan dans le lac Saint-Jean, au coût de 172 500 \$³, a dû être reporté en raison du niveau hivernal du lac inhabituellement élevé en 2022 (voir p. 23). En outre, l'achat de nouveaux équipements s'est limité à 1 000 \$ seulement contre presque 69 000 \$ en 2021.

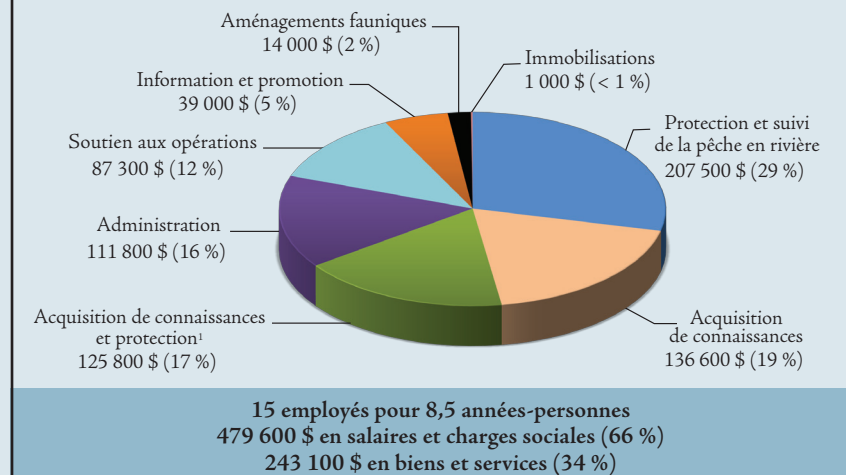
Ceci dit, les investissements en acquisition de nouvelles connaissances se sont accrus de presque 50 000 \$ concernant le doré jaune, les poissons fourrages littoraux (ménés), les espèces aquatiques envahissantes et le nautisme (voir p. 23). De plus, les salaires du personnel saisonnier ont été majorés de 20 % pour s'ajuster au marché de l'emploi.

En dépit d'un taux d'autofinancement de 91 %, la CLAP a encaissé un déficit d'opération de 36 500 \$ avant amortissement des immobilisations en 2022, lequel a été épongé à partir des surplus d'opération enregistrés antérieurement.

² La moyenne est calculée à partir de 2011, alors que de nouvelles activités reliées au « plan de gestion 2011-2020 des ressources halieutiques du lac Saint-Jean » se sont ajoutées aux opérations régulières de la CLAP. Ce plan de gestion a été mis à jour et reconduit en 2021-2030.

³ Il s'agit du coût initial en 2022 qui a été majoré de 40 500 \$ pour 23 % en 2023.

Budget d'opération = 722 800 \$ en 2022



¹ En référence à des activités d'acquisition de connaissances et de protection réalisées simultanément, comme le suivi de la pêche et la protection au lac Saint-Jean.

Résumé des principales activités spécifiques en 2022 (±100 \$)

Protection et suivi de la pêche à la ouananiche en rivière	206 700 \$
Protection et suivi de la pêche au lac Saint-Jean en été	107 800 \$
Direction générale	41 100 \$
Biologiste CLAP	40 900 \$
Soutien aux opérations	33 200 \$
Soutien administratif	30 000 \$
Suivi des poissons fourrages littoraux au lac Saint-Jean ¹	28 400 \$
Acquisition de connaissances sur le doré jaune du lac Saint-Jean	23 000 \$
Formation et équipements du personnel	21 500 \$
Vente en ligne de l'autorisation de pêcher	19 000 \$
Protection et suivi de la pêche au lac Saint-Jean en hiver	18 100 \$
Biologiste contractuel UQAC	15 400 \$
Brochure corporative et rapport annuel	15 300 \$
Revue de littérature sur le doré jaune	14 400 \$
Aménagement de 42 nouvelles frayères pour l'éperlan dans le lac Saint-Jean ²	14 000 \$
Hébergement et gestion du site Internet	13 700 \$
Chargée de projet sur le nautisme et les espèces exotiques envahissantes ³	12 100 \$
Frais de fonctionnement de la pêche en rivière	10 800 \$
Promotion et publicité	10 000 \$
Entreposage des équipements de travail	2 600 \$
Séances du conseil d'administration et représentation	2 500 \$
Recherches historiques sur l'écosystème et les poissons du lac Saint-Jean	2 200 \$
Assemblée générale annuelle	1 400 \$
Immobilisations administration	1 300 \$
Protection au lac à Jim	700 \$
Participation aux opérations de la direction régionale de la Gestion de la faune	200 \$
Signalisation et affichage	100 \$

¹ Dont 18 300 \$ en espèces versés à Un lac pour tous et 10 100 \$ sous forme de services facturés à l'UQAC.

² Reporté en 2023 en raison du niveau hivernal du lac trop élevé.

³ Contribution versée à Un lac pour tous.

Rapport annuel 2022 de la CLAP

Pêche à la ouananiche en journée au lac Saint-Jean

3 300 prises en 2022 pour une saison sous la moyenne

Les pêcheurs sportifs ont capturé environ 4 600 ouananiches **en journée** au lac Saint-Jean en 2022, à raison de 0,48 capture/jour-pêcheur en moyenne et en vertu d'un effort de 9 600 jours-pêcheurs. Vingt-huit pour cent (28 %) des captures furent remises à l'eau volontairement et 3 300 ouananiches d'un poids moyen de 1,0 kg (2,2 lb)⁴ ont été récoltées. La récolte comptait 2 700 prises de « grande taille » (≥40 cm de longueur⁵) pour 59 % des captures. Les Innuatsh, de leur côté, ont capturé 50 ouananiches au printemps — contre 625 en 2021 et 344 en moyenne.

La saison 2022 a été marquée par des conditions météo et de pêche défavorables : une très forte crue printanière qui s'est prolongée jusqu'à la mi-saison, des eaux brouillées et sales sur 3 à 4 m de profondeur durant cette période, une météo froide en mai-juin et pluvieuse en juillet, suivie de fréquents épisodes de forts vents en août-septembre. Ces conditions ont manifestement affecté la fréquentation halieutique — sans compter la fin de la pandémie de la COVID-19 et le prix élevé de l'essence —, ainsi que le déroulement et la qualité de la pêche.

L'effort de pêche a diminué de 20 % en 2022 pour atteindre un minimum depuis 2009, en dépit de la première édition du tournoi de pêche « Défi Ouananiche ». Le succès de pêche moyen est demeuré du même ordre qu'en 2021 et qu'en moyenne, quoique la pêche fut irrégulièrement productive presque toute la saison durant à la grandeur du lac. Le nombre de captures et la récolte ont décliné de 30 et 40 % respectivement, très en deça des moyennes, et le poids moyen des prises a décliné de 25 % — cependant que les poissons de 1 an de lac affichaient une meilleure croissance. La proportion des remises à l'eau a presque doublé avec le Défi Ouananiche, car les bourses sont attribuées pour les plus grosses prises.

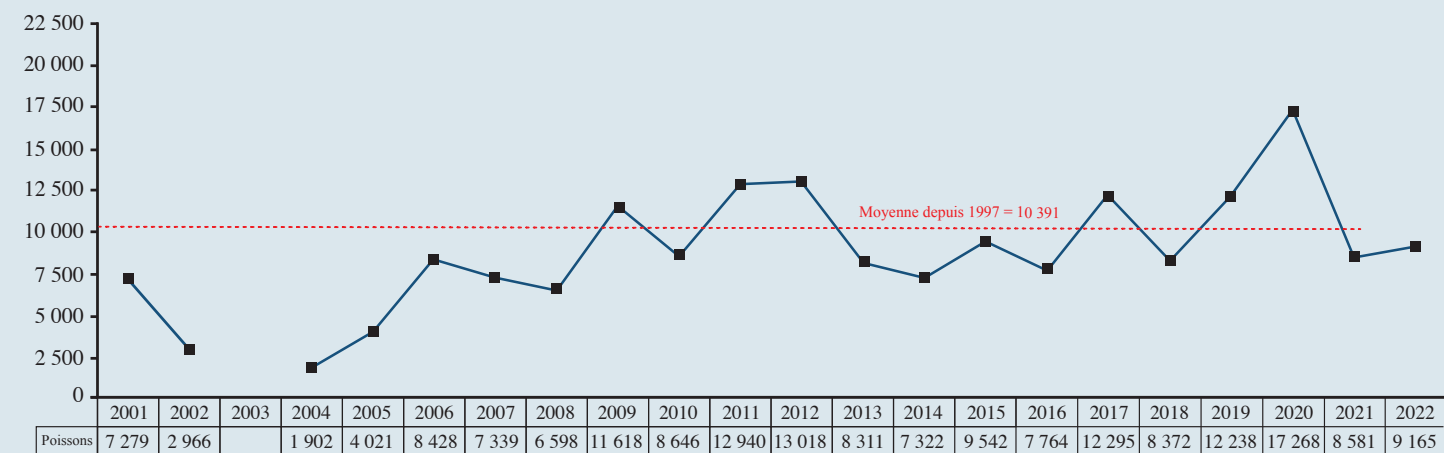
La saison 2022 s'est avérée la moins productive des 14 dernières années, en raison essentiellement de la baisse de l'effort de pêche liée aux conditions météo et de pêche défavorables. En revanche, les montaisons de ouananiches dans la Mistassini — notre rivière témoin — ont atteint 1 200 reproducteurs (voir p. 24), de sorte que globalement, l'abondance relative de la ressource était la même qu'en 2021 et qu'en moyenne.

On ne peut pronostiquer la nature de la prochaine saison de pêche, car la direction régionale de la Gestion de la faune du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) n'a pu mesurer l'abondance de l'éperlan en 2022 (voir p. 24). Les dévalaisons printanières de smolts seraient demeurées dans la moyenne en 2022, ce qui favorise la production d'éperlan d'éperlan et de ouananiche. D'ailleurs, les ouananiches de petite taille semblaient abonder et bien portantes en fin de saison, ce qui est de bon augure pour 2023. Par contre, les dévalaisons de smolts attendues au printemps 2023 excéderont largement la moyenne, ce qui défavorise la production d'éperlan et de ouananiche. D'autre part, l'abondance relative de cette dernière a chuté de moitié en 2021, après avoir atteint un record en 2020.

⁴ Estimé à partir de la relation entre le poids moyen et la longueur à la fourche moyenne de la récolte en 1999-2019, en raison d'un échantillon insuffisant en 2022.

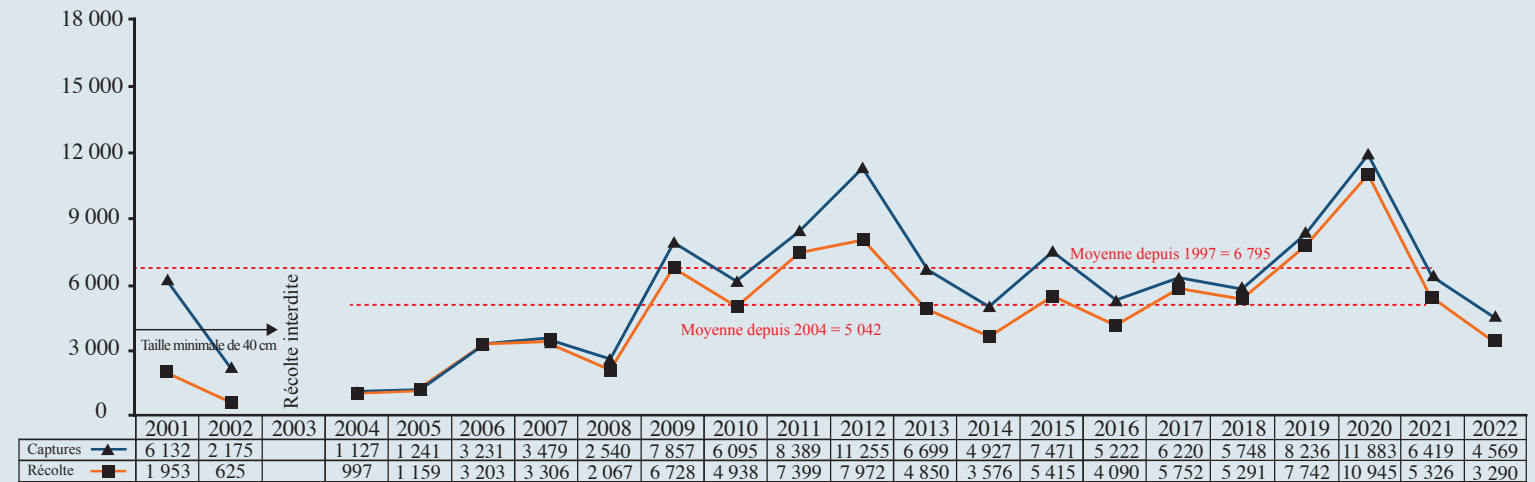
⁵ En référence à la longueur minimale de 40 cm qui prévalait de 1994 à 2003 et par opposition aux « petites » ouananiches de moins de 40 cm.

Indice d'abondance relative de la ouananiche* = 9 165 poissons en 2022 et +7 % qu'en 2021

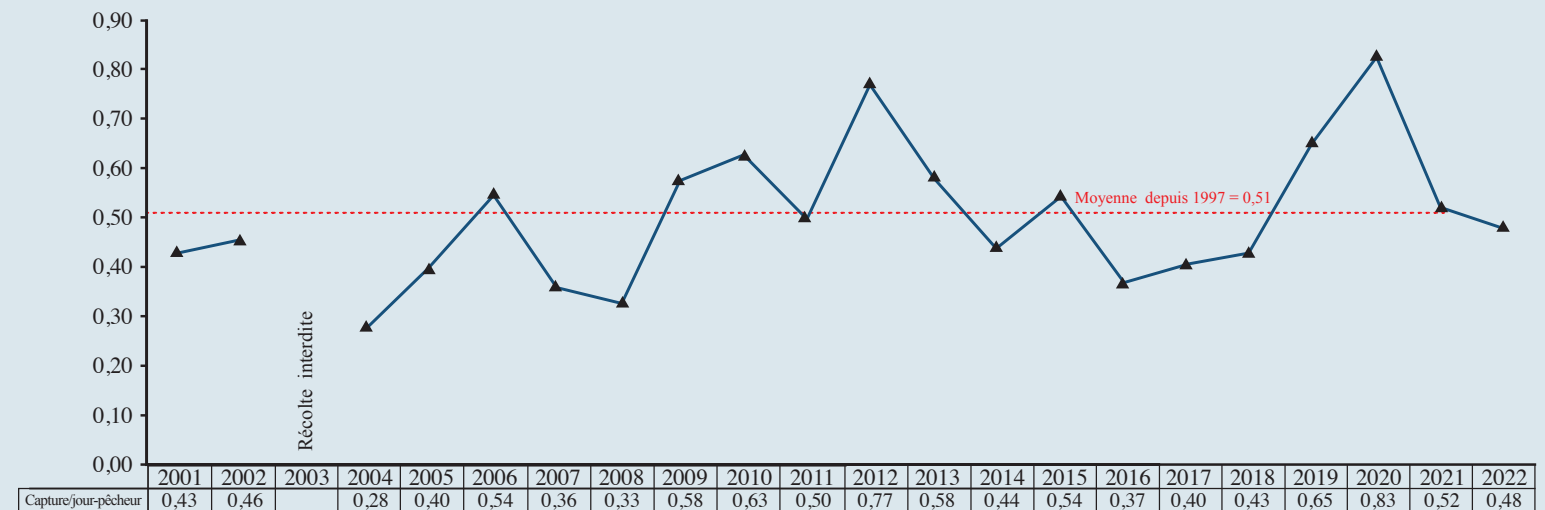


*Total des captures sportives en lac incluant les remises à l'eau, de la récolte printanière des Innuatsh et des montaisons en rivière incluant les prises à la mouche.

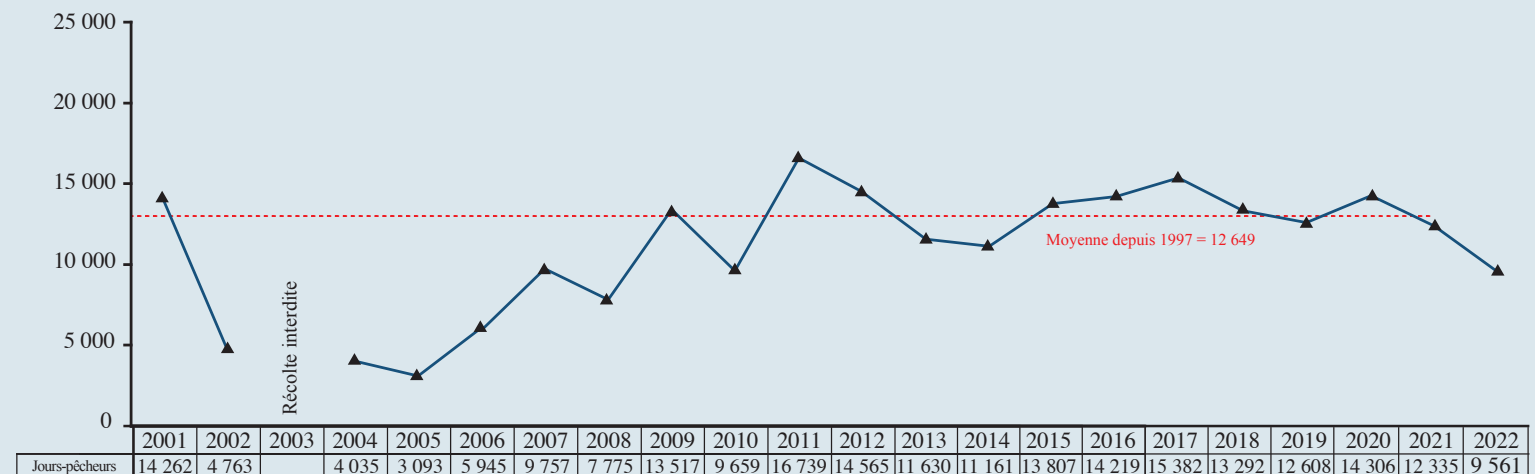
Récolte en journée = 3 290 ouananiches en 2022 et -38 % qu'en 2021



Succès de pêche moyen = 0,48 capture/jour pêcheur en 2022 et -8 % qu'en 2021



Effort de pêche = 9 561 jours-pêcheurs en 2022 et -22 % qu'en 2021



Description technique de l’AFC du lac Saint-Jean

L’AFC du lac Saint-Jean comprend le lac Saint-Jean, le lac à Jim et 17 rivières.

Le lac Saint-Jean, incluant les baies, marais, marécages et étangs jusqu’à la ligne des hautes eaux modifiées du lac, fixée à la cote d’altitude géodésique 101,84 m (17,5 pi) sur l’échelle du quai de Roberval.

La Grande Décharge en amont des barrages de Rio Tinto, incluant les ruisseaux Rouge, des Chicots, des Harts et la rivière Mistouc.

La Petite Décharge en amont des barrages de Rio Tinto.

La rivière La Belle-Rivière sur une longueur de 8,7 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu’au barrage situé en aval du pont de la route des Savard.

La rivière Couchepaganiche sur une longueur de 0,6 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu’au pont de la route 169 dans le secteur de Métabetchouan.

La rivière Métabetchouane sur une longueur de 6,6 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu’au barrage du Trou de la Fée.

La rivière Ouatichouan sur une longueur de 0,8 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu’au pied du premier rapide situé en amont du pont de la route 169 à Val-Jalbert.

La rivière Ashuapmushuan sur une longueur de 80 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu’aux Chutes de la Chaudière.

La rivière aux Saumons sur une longueur de 47 km, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu’à la chute située à 400 m en amont de l’embouchure du ruisseau du Pied des Chutes.

La rivière Pémonca sur une longueur de 8 km, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu’à la première chute située à l’ouest de la route 167, près du poste d’accueil sud de la réserve faunique Ashuapmushuan.

La rivière du Cran sur une longueur de 6,5 km, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu’à la première chute située à l’ouest de la route 167, près de l’embouchure du lac Menetou.

La rivière Ticouapé sur une longueur de 6,2 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu’au pont de la route 373 dans le secteur de Saint-Méthode.

La rivière Mistassini sur une longueur de 54 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu’à la Onzième Chute.

La rivière Mistassibi sur une longueur de 2 km, de son embouchure dans la rivière Mistassini jusqu’au pont de la route 169 dans le secteur de Mistassini.

La rivière aux Rats sur une longueur de 0,6 km, de son embouchure dans la rivière Mistassini jusqu’au pont du rang Saint-Luc.

La rivière Ouasiemsca sur une longueur de 88 km, de son embouchure dans la rivière Mistassini jusqu’à la chute située à 25 km en amont de l’embouchure de la décharge du lac Rond.

Le lac à Jim, de son embouchure dans la rivière Micosas jusqu’au pont de la rivière Croche situé à l’extrémité sud-est du lac.

La rivière Micosas sur une longueur de 14,5 km, de son embouchure dans la rivière Ouasiemsca jusqu’à la chute située à 1 km en amont de l’embouchure de la rivière aux Dorés.

La rivière Péribonka sur une longueur de 22 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu’au barrage de Chute à la Savane.

La Petite rivière Péribonka sur une longueur de 59,5 km, de son embouchure dans la rivière Péribonka jusqu’à la limite sud de la ZEC des Passes.



Rapport annuel 2022 de la CLAP

Pêche au doré en journée au lac Saint-Jean

64 000 prises en 2022 contre 25 000 en soirée en moyenne

De 1997 à 2021, la CLAP procédait au suivi estival de la pêche au doré en soirée essentiellement, sur la prémisse que la pêche y est meilleure qu'en journée et la fréquentation plus importante. Mais selon des « carnets du pêcheur de doré » distribués à des volontaires en 2012-2013 et 2016-2017, 75 % des captures sont réalisées en journée au lac Saint-Jean. La CLAP et la direction régionale de la Gestion de la faune du MELCCFP ont donc convenu d'enquêter dorénavant la pêche au doré le jour plutôt qu'en soirée, de pair avec la pêche à la ouananiche. En plus d'améliorer le suivi de l'exploitation, cette nouvelle procédure nous procurera davantage de marge de manœuvre pour des interventions ciblées en soirée.

Les pêcheurs sportifs ont capturé 116 000 dorés **en journée** au lac Saint-Jean en 2022, à raison de 7,8 captures/jour-pêcheur en moyenne et en vertu d'un effort de 14 900 jours-pêcheurs. Quarante-cinq pour cent (45 %) des captures furent remises à l'eau volontairement et près de 64 000 dorés ont été récoltés. La récolte totale en journée et en soirée aurait atteint 93 000 dorés⁶. Les Innuatsh, pour leur part, ont capturé 5 400 dorés au printemps — contre 3 600 en 2021 et 2 800 en moyenne.

Les statistiques recueillies en journée en 2020-2022 confirment qu'au lac Saint-Jean, la pêche au doré s'avère effectivement plus achalandée et plus productive en journée qu'en soirée. En moyenne, l'effort de pêche en journée est 35 % plus élevé que la moyenne en soirée, le succès de pêche moyen deux fois meilleur et le nombre de captures deux à trois fois supérieur. Ces constats attestent du bien-fondé de modifier le suivi de l'activité en conséquence.

Concernant la saison 2022 en journée, l'effort de pêche a diminué de 10 à 15 % par rapport à 2020-2021 – sans doute pour les mêmes raisons que celles mentionnées dans le cas de la pêche à la ouananiche (voir p. 12) –, tout en demeurant comparable aux valeurs maximales antérieures en soirée. Le succès de pêche moyen fut 30 à 50 % meilleur qu'en 2020-2021, tout en excédant largement toutes les valeurs antérieures en soirée. Le nombre de captures fut 20 à 35 % plus élevé qu'en 2020-2021, tout en surpassant largement lui aussi toutes les valeurs antérieures en soirée. La proportion des remises à l'eau a atteint un record de 45 %, de sorte que la récolte fut à peine plus importante qu'en 2020-2021, mais beaucoup plus que presque toutes les valeurs antérieures en soirée.

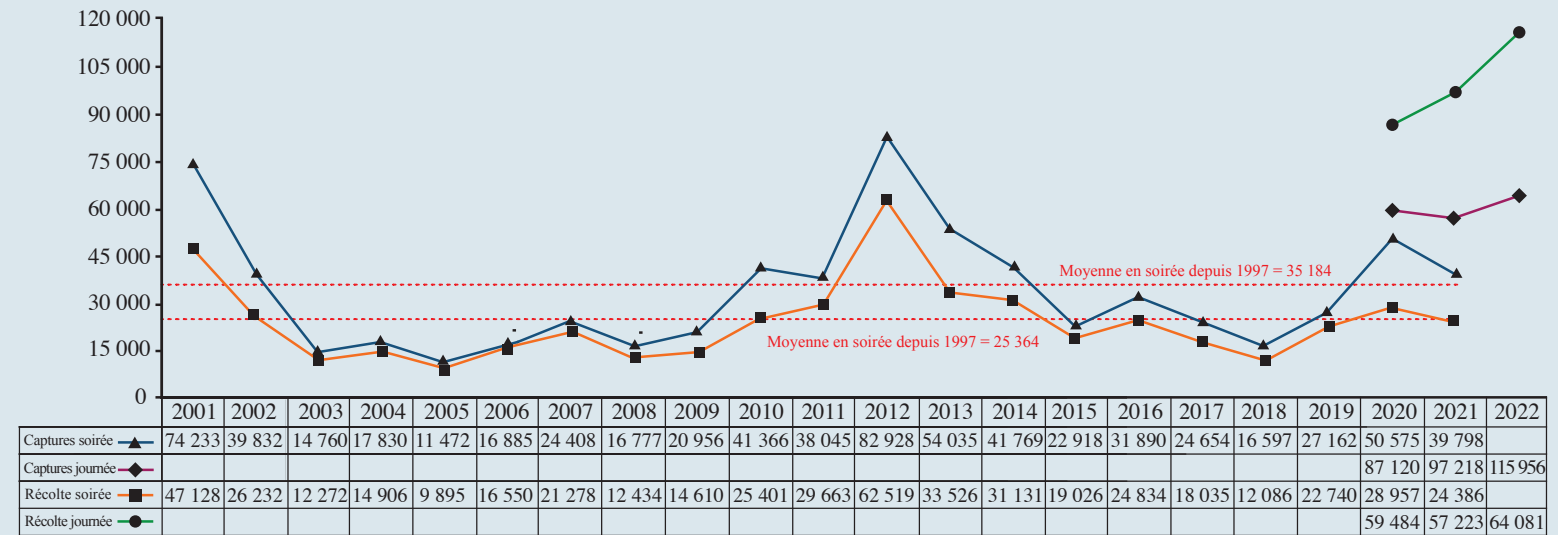
Les taux annuels de remises à l'eau depuis 2020 comptent parmi les plus élevés à ce jour, ce qui témoigne d'un recrutement très abondant en 2018, 2019 et 2020 – ce qu'on appelle de « fortes classes d'âge » –, car les jeunes dorés entrent dans la pêcherie à l'âge de trois ans. Une forte classe d'âge influence le succès de pêche moyen à la hausse durant quelques années suivant son entrée dans la pêcherie. Elle influence également la taille moyenne des captures, à la baisse dans les premières années, puis à la hausse dans les années subséquentes.

Les prochaines saisons de pêche s'avèrent donc prometteuses, puisque le succès de pêche moyen et la taille moyenne des captures devraient s'accroître progressivement – tout dépendant de l'abondance de l'éperlan. La production de doré pourrait aussi profiter de la taille maximale instaurée en 2020 qui protège les plus gros reproducteurs – tout dépendant des conditions environnementales durant la première année de vie des recrues. Pour la même raison, les captures de dorés de grande taille tendent à se faire plus fréquentes en été et en hiver.

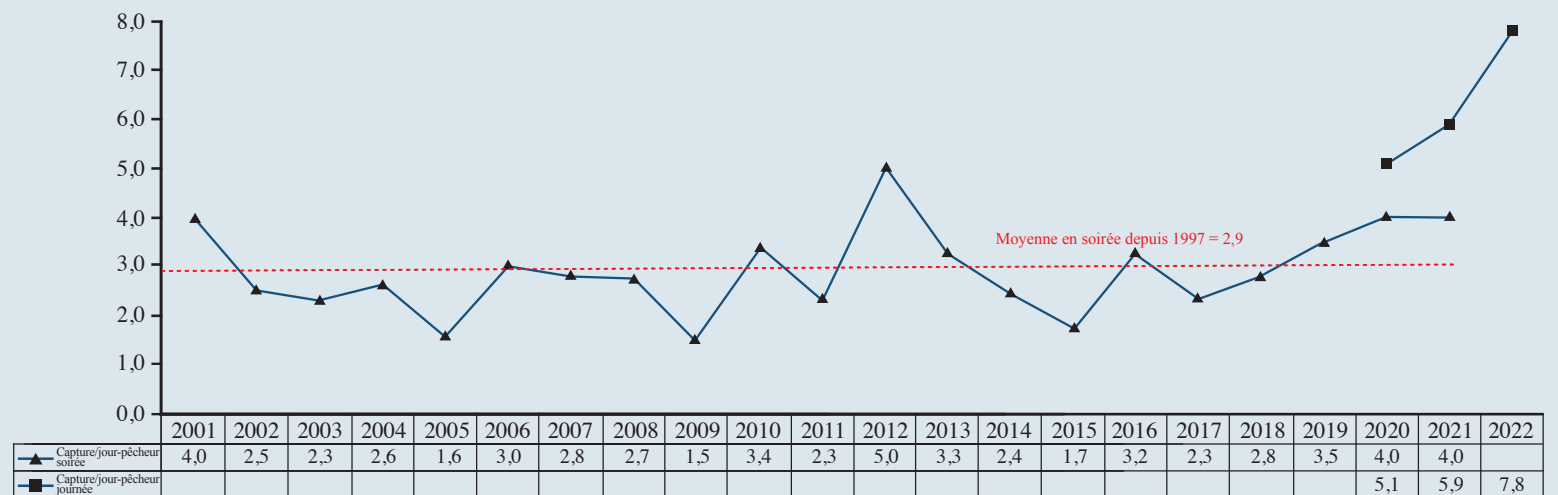
⁶ Moyenne des années 2020-2021 pour lesquelles on dispose de statistiques en journée et en soirée.



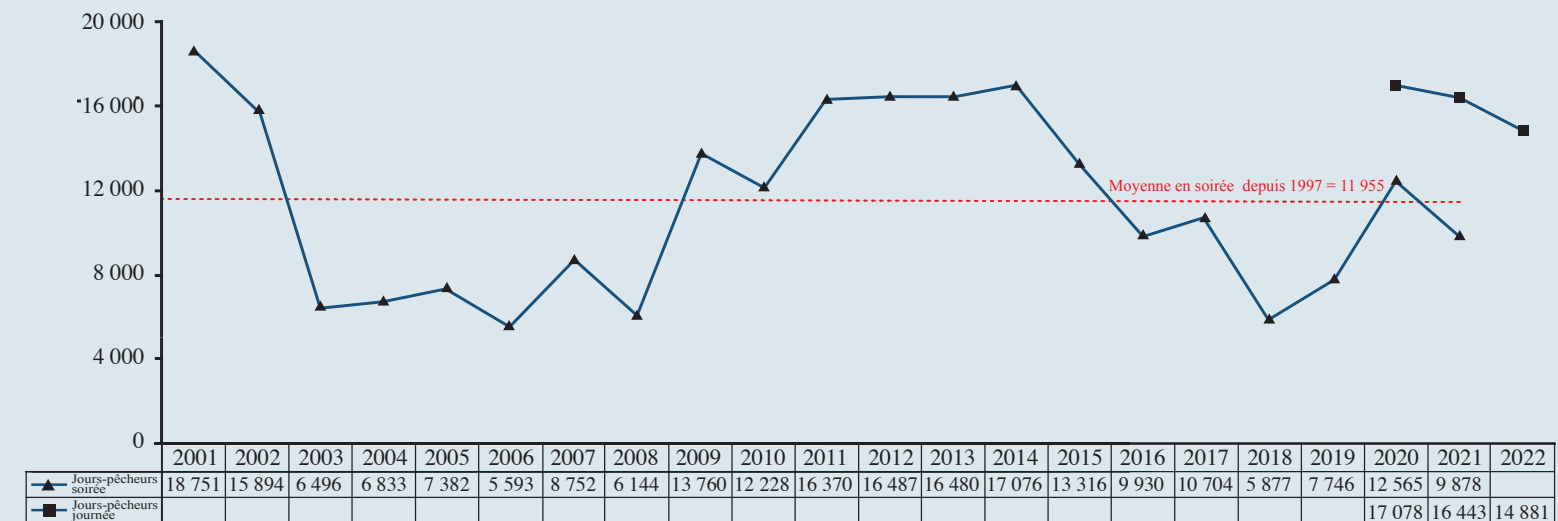
Récolte en journée = 64 081 dorés en 2022 et +12 % qu'en 2021



Succès de pêche moyen en journée = 7,8 capture/jour-pêcheur en 2022 et +32 % qu'en 2021



Effort de pêche en journée = 14 881 jours-pêcheurs en 2022 et -9 % qu'en 2021



Rapport annuel 2022 de la CLAP

Pêche à la ouananiche à la mouche en rivière

Plus de 400 prises en 2022 pour une excellente saison

Cinq cent soixante-treize (573) personnes ont participé au tirage au sort des quelque 1 200 perches disponibles en 2022, 3 438 inscriptions furent enregistrées et 1 048 perches ont été vendues⁷ – trois records. Les inscriptions au tirage au sort et les réservations ont généré des revenus de 102 300 \$ et 962 pêcheurs se sont présentés sur place – deux autres records – dont 33 % de l'extérieur du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les pêcheurs à la mouche ont capturé 497 ouananiches en rivière en 2022, à raison de 0,52 capture/jour-pêcheur en moyenne, et 19 % furent remises à l'eau volontairement. Quatre (4) pêcheurs sur 10 ont capturé une ouananiche ou plus pour un taux de succès de 38 %. La récolte a totalisé 404 ouananiches d'un poids moyen de 1,7 kg (3,7 lb) et celui-ci a atteint 2,3 kg (5,1 lb) dans la Métabetchouane, reconnue pour ses poissons de taille trophée.

La saison 2022 s'est avérée une des plus productives à ce jour en termes de captures et de récolte, grâce à des montaisons en rivière très abondantes (voir p. 24), jumelées à un effort de pêche record et des eaux généralement hautes et fraîches dans les grandes rivières. Le succès de pêche moyen c'est accru d'environ 75 % tout en demeurant sous la moyenne, car il a beaucoup différé d'une rivière à l'autre.

La Mistassini et la basse Ashuapmushuan ont produit des succès de pêche, des captures et des prises en nombres records ou presque. Les captures et les prises ont surpassé ou égalé les moyennes dans la Métabetchouane et la haute Ashuapmushuan, malgré des succès de pêche moindres. La rivière aux Saumons a déçu pour une deuxième année consécutive, victime d'un sévère étiage en août-septembre; les poissons y ont boudé les fosses la plus grande partie de l'été.

Statistiques globales	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 ¹	2021	2022	Moyenne 2008-2021
Perches tirées au sort	1 052	1 086	1 036	1 126	1 058	1 100	1 116	1 098	1 134	818	1 192	991
Participants au tirage	338	160	99	153	160	177	318	366	495	364	573	284
Inscriptions au tirage	2 159	1 019	631	969	984	1 149	1 911	2 224	2 988	2 017	3 438	1 778
Perches vendues	807	428	294	481	518	665	996	890	505	964	1 048	646
Revenus avec tirage (\$)	66 077	37 308	28 097	39 656	42 179	52 181	73 716	69 098	43 123	86 201	102 293	51 576
Pêcheurs hors région (%)	37	40	30	36	37	31	35	29	25	34	33	32
Taux de succès (%)	34	32	60	36	47	56	27	40	27	22	38	37
Poids moyen (kg)	–	–	1,5	1,6	1,6	1,7	1,8	1,5	1,7	1,9	1,7	1,7

¹ Pêche annulée dans la haute Ashuapmushuan et la Métabetchouane en raison de la pandémie de la COVID-19.

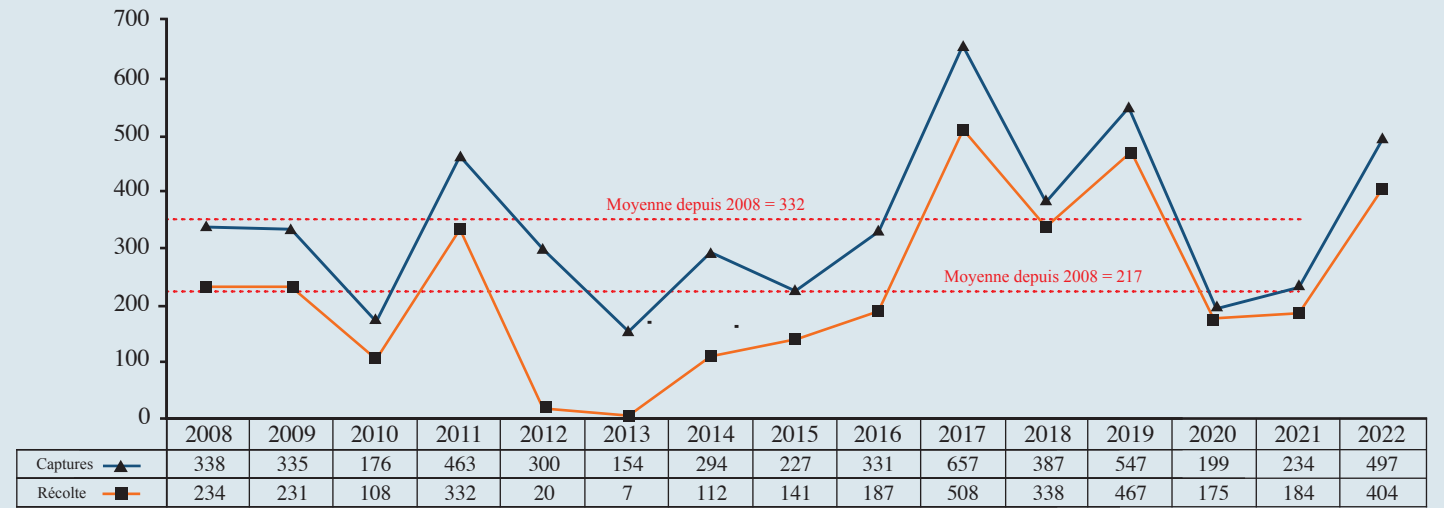
² Limite de prise : 2 ouananiches en 2008-2011, 2017 et 2022, sauf dans la Métabetchouane (1 à compter de 2019); remise à l'eau de toutes les captures décrétée en cours de saison en 2012-2013; réduite à 1 ouananiche en cours de saison en 2014-2016; 3 ouananiches en 2018-2021, sauf dans la Métabetchouane (1 à compter de 2019).

Les statistiques de pêche annuelles dans chaque rivière peuvent être consultées en ligne au claplacsaintjean.com, dans l'onglet « Pêche à la ouananiche à la mouche en rivière ».

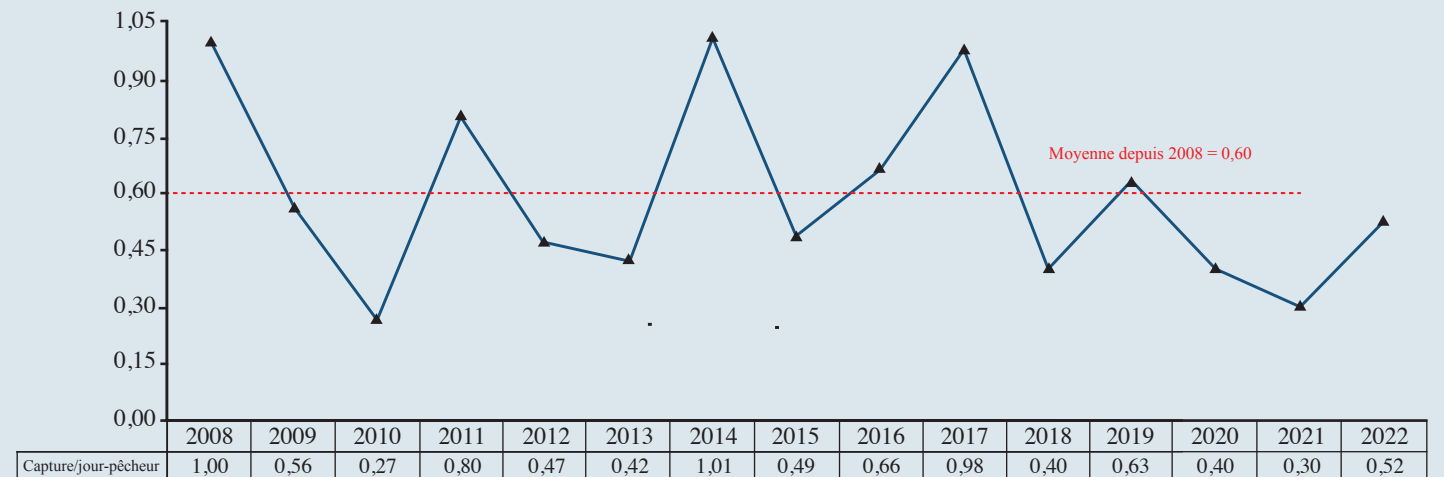
⁷ En outre, quatre autorisations de pêcher furent délivrées gracieusement en commandite à « La pêche au féminin ».



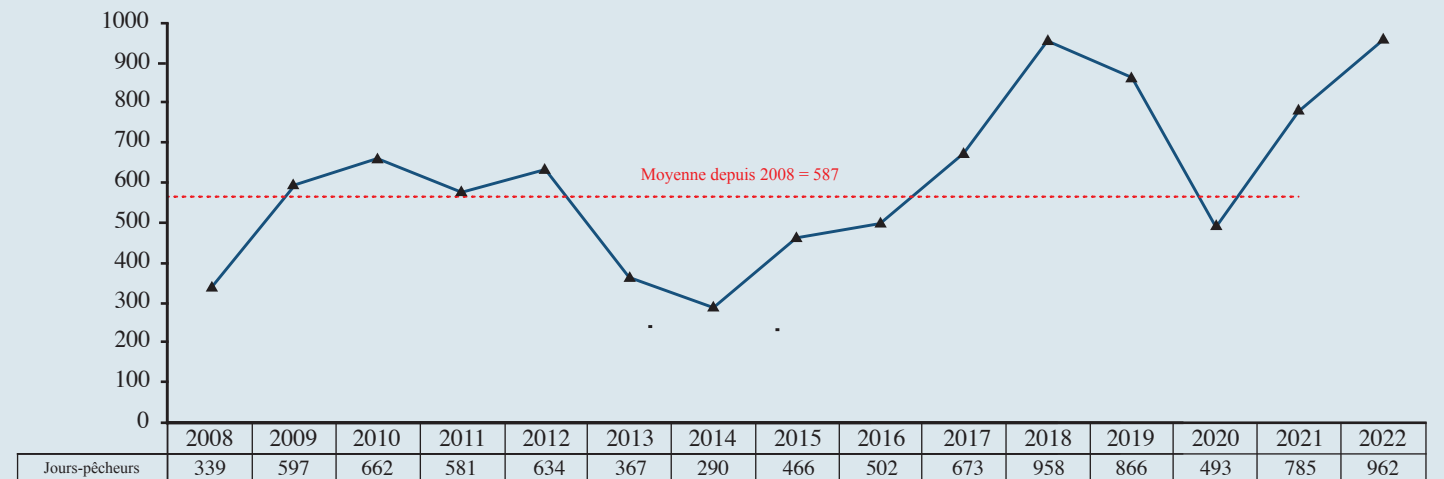
Récolte¹⁻² = 404 ouananiches en 2022 et +120 % qu'en 2021



Succès de pêche moyen¹ = 0,52 capture/jour-pêcheur en 2022 et +73 % qu'en 2021



Effort de pêche¹ = 962 jours-pêcheurs en 2022 et +23 % qu'en 2021



Rapport annuel 2022 de la CLAP

Pêche d'hiver au doré au lac Saint-Jean

Deux fois moins de prises en 2022 en raison d'une fréquentation minimale

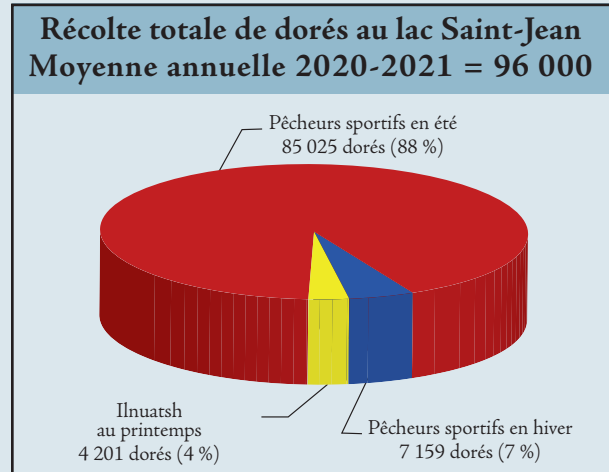
Près de 800 autorisations de pêcher ont été vendues pour la pêche d'hiver au lac Saint-Jean en 2022 pour des revenus de 19 600 \$ – contre 12 200 autorisations pour 434 000 \$ dans l'AFC en été. Trois cent vingt-trois (323) cabanes de pêche furent dénombrées sur le lac au plus fort de l'hiver et 84 % des pêcheurs rencontrés pêchaient à partir de celles-ci ; 87 % pêchaient exclusivement le doré, 9 % le doré et la lotte et 4 % la lotte uniquement. Puisque les pêcheurs de lotte quittent généralement le lac après avoir visité leurs lignes, ces proportions sont biaisées et il est impossible de recueillir des statistiques sur la pêche à la lotte. À ce propos, le MELCCFP a vendu 450 « permis de pêche à la lotte au lac Saint-Jean » en 2022 – contre 479 en 2021 et 393 en moyenne.

Les pêcheurs sportifs ont capturé environ 5 000 dorés au lac Saint-Jean durant l'hiver 2022, à raison de 2,0 captures/jour-pêcheur en moyenne et en vertu d'un effort de 2 500 jours-pêcheurs. Dix-sept pour cent (17 %) des captures furent remises à l'eau volontairement et 4 100 dorés ont été récoltés – comparativement à 64 000 en été en journée, 93 000 en été au total et 5 400 par les Innuatsh au printemps.

Le succès de pêche moyen fut autant élevé qu'en 2021 et 25 % supérieur à la moyenne, mais l'effort de pêche a chuté de moitié à un minimum record, en raison probablement des températures hivernales polaires en 2022. Le nombre de captures et la récolte ont ainsi décliné de moitié environ, à 30 % sous la moyenne. Ces diminutions découlent essentiellement de celle de l'effort de pêche, sans compter que la saison 2021 s'était avérée la plus fréquentée et la plus productive depuis 2013.

Les variations interannuelles des indicateurs halieutiques en hiver restent peu significantes, car le niveau d'exploitation hivernal est faible comparé au niveau estival. En moyenne, la récolte annuelle de dorés en hiver représente à peine 7 % de la récolte annuelle totale, estimée à 96 000 dorés⁸. D'autre part, la pêche est en moyenne deux à trois fois moins productive en hiver qu'en été, d'où un taux de remise à l'eau deux fois moindre en hiver.

⁸ Moyenne des années 2020-2021 pour lesquelles on dispose de statistiques estivales en journée et en soirée.

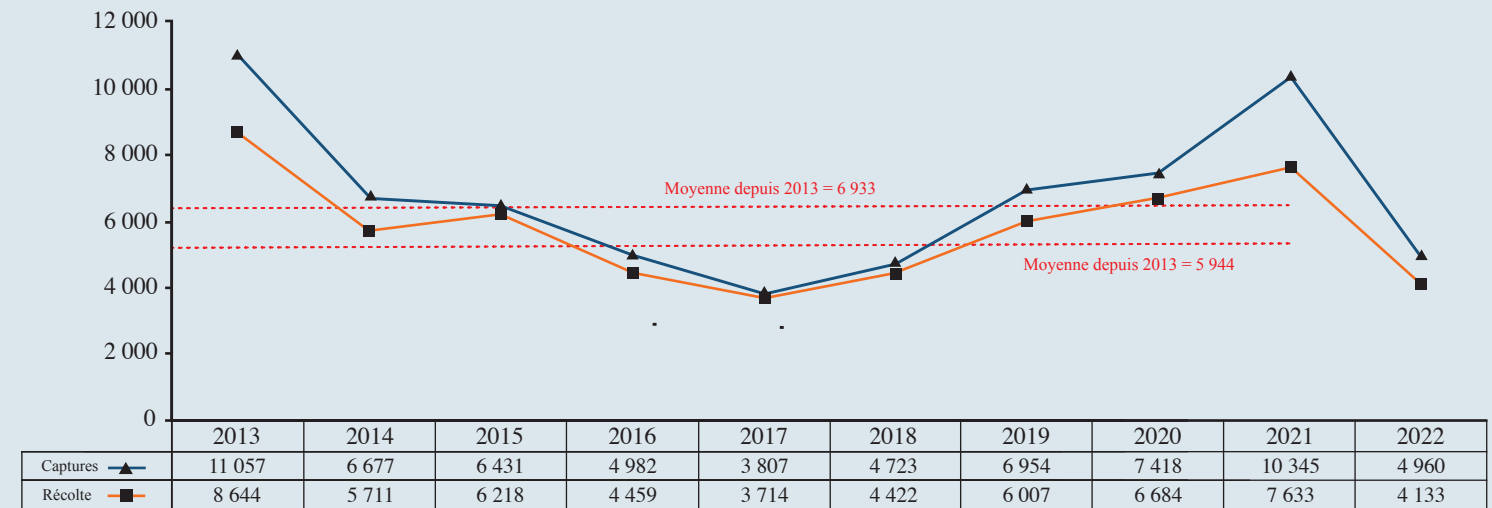


Pêche d'hiver au lac Saint-Jean	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2013-2021
Autorisations de pêcher	720	596	628	853	909	873	954	864	790
Revenus (\$)	12 958	9 422	12 164	13 418	15 066	16 796	19 980	19 577	14 258
Cabanes de pêche	195	182	159	159	170	173	228	323	181
Pêcheurs en cabane (%) ¹	96	90	90	91	89	88	85	84	90
Pêcheurs de doré (%) ¹	80	78	81	85	86	84	84	87	83
Pêcheurs de doré-lotte (%) ¹	16	18	16	12	12	14	14	9	15
Pêcheurs de lotte (%) ¹	3	4	3	3	2	3	3	4	3
Permis de pêche à la lotte ²	417	256	341	542	382	333	479	450	393

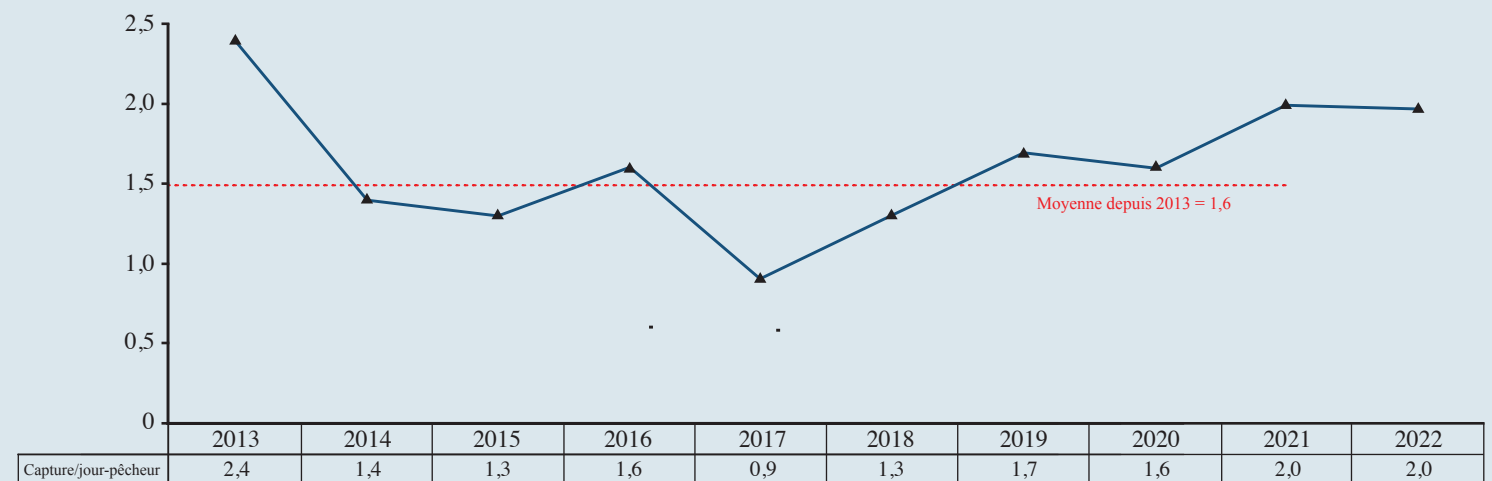
¹ Les pêcheurs de lotte quittent généralement le lac après avoir visité leurs lignes. Conséquemment, les proportions de pêcheurs en cabane et de pêcheurs de doré sont surestimées; les proportions de pêcheurs de lotte et de pêcheurs de doré-lotte sont sous-estimées; il s'avère impossible de recueillir des statistiques de pêche à la lotte.

² 542 permis de pêche à la lotte ont été émis gratuitement en 2018, en vertu d'une gratuité exceptionnelle promulguée par le MELCCFP cet hiver-là.

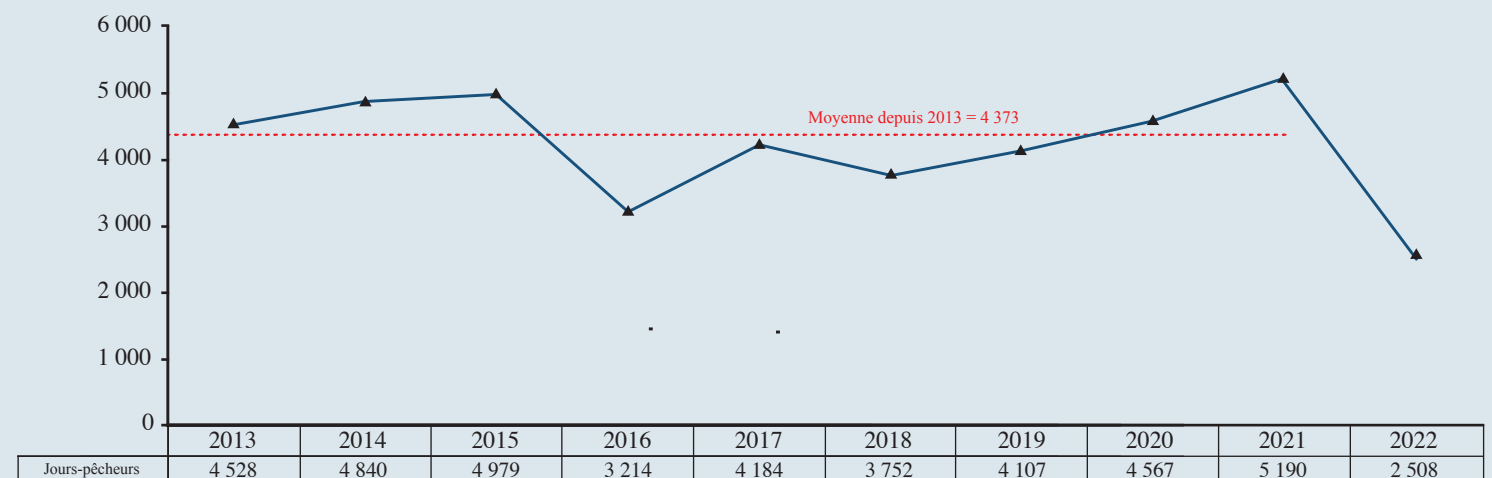
Récolte en hiver = 4 133 dorés en 2022 et -46 % qu'en 2021



Succès de pêche moyen = 2,0 captures/jour-pêcheur en 2022 = 2021



Effort de pêche = 2 508 jours-pêcheurs en 2022 et -52 % qu'en 2021



Rapport annuel 2022 de la CLAP

Protection de la ressource

Plus de 7 400 pêcheurs vérifiés et 103 constats d’infraction émis en 2022

La CLAP a investi, directement et indirectement⁹, environ 1 100 jours-personnes, 9 300 heures et 333 000 \$ pour 46 % du budget à la protection de la ressource halieutique en 2022. Quatre (4) assistants à la protection de la faune y ont œuvré de janvier à mars et 11 personnes dont 10 assistants de mai à octobre, à raison de 104 jours/personne et 8,1 heures/jour en moyenne.

Plus de 7 400 pêcheurs ont fait l’objet d’une vérification dont 5 000 au lac Saint-Jean en été, 677 en hiver, 1 700 dans les rivières en été et une vingtaine au lac à Jim en été. Ce nombre fut 12 % moindre qu’en 2021 et 15 % moindre qu’en moyenne pour les raisons suivantes : l’ouverture de la pêche estivale sur semaine plutôt qu’en fin de semaine, une baisse appréciable de la fréquentation halieutique sur le lac Saint-Jean en hiver et en été, l’annulation de nombreuses patrouilles sur le lac pour cause de météo défavorable, tant en hiver qu’en été, et l’affectation de deux assistants au lieu d’un seul sur la rivière Métabetchouane en août-septembre pour la pêche à la ouananiche à la mouche.

Cent-trois (103) constats d’infraction ont été émis, soit une douzaine de moins qu’en 2021, mais 15 de plus qu’en moyenne, dont 63 au lac Saint-Jean et 40 dans ses tributaires. Ces constats concernaient principalement la pêche sans autorisation de pêcher de la CLAP (46 %), la pêche sans permis de pêche provincial (15 %), la pêche avec plus d’une ligne à la fois (10 %) et la possession illégale de poisson (9 %) ; les autres constats (20 %) totalisaient 10 types d’infraction différents.

L’effort de protection fut à peine plus important qu’en 2021, mais 11 % plus qu’en moyenne, et le budget afférent s’est accru de 31 700 \$ en 2022 pour les raisons suivantes : une majoration de 20 % des salaires pour s’ajuster au marché de l’emploi, la prolongation de la pêche au doré jusqu’au 30 septembre, le prix élevé de l’essence en été, l’exploitation d’une fosse additionnelle dans la Métabetchouane et des réparations majeures sur un camion accidenté — sans compter l’augmentation des coûts au fil des ans.

⁹ Une partie de la protection est exercée simultanément avec d’autres activités, comme le suivi de la pêche au lac Saint-Jean et l’encadrement de la pêche à la ouananiche à la mouche en rivière.

Protection de la ressource en 2022	
4 assistants à la protection de janvier à mars	
11 personnes dont 10 assistants de mai à octobre	
1 146 jours-personnes pour 9 302 heures de protection	
333 300 \$ pour 46 % du budget d’opération	
7 392 pêcheurs vérifiés	
103 constats d’infraction émis	
Jours-personnes (j-pers.) et heures (h) de protection	
Lac Saint-Jean en été	346 j-pers. / 2 771 h (30 %)
Rivières Ashuapmushuan/aux Saumons	327 j-pers. / 2 615 h (28 %)
Rivière Métabetchouane	248 j-pers. / 1 985 h (21 %)
Rivières Mistassini/Mistassibi/Ouasiemsca	151 j-pers. / 1 210 h (13 %)
Rivière La Belle-Rivière	41 j-pers. / 325 h (4 %)
Lac Saint-Jean en hiver	38 j-pers. / 303 h (3 %)
Lac à Jim et autres endroits en été	12 j-pers. / 93 h (1 %)
Pêcheurs vérifiés	
Lac Saint-Jean en été	4 983 (67 %)
Rivières en été	1 711 (23 %)
Lac Saint-Jean en hiver	677 (9 %)
Lac à Jim en été	21 (<1 %)
Constats d’infraction émis	
Lac Saint-Jean en été	60 (58 %)
Rivière Mistassini	10 (10 %)
Rivière Ashuapmushuan	8 (8 %)
Rivière Péribonka	8 (8 %)
Rivière La Belle-Rivière	5 (5 %)
Rivière Mistassibi	4 (4 %)
Rivière Ticoupé	4 (4 %)
Lac Saint-Jean en hiver	3 (3 %)
Rivière Métabetchouane	1 (1 %)
Pêche sans autorisation de pêcher de la CLAP	47 (46 %)
Pêche sans permis de pêche provincial	15 (15 %)
Pêche avec plus d’une ligne à la fois	10 (10 %)
Possession illégale de poisson	9 (9 %)
Pêche avec un leurre non autorisé	6 (6 %)
Non-respect de la limite de taille sur le doré jaune	4 (4 %)
Pêche après l’atteinte de la limite de prise	3 (3 %)
Entrave au travail d’un assistant à la protection	2 (2 %)
Pêche en temps prohibé	2 (2 %)
Dépassement de la limite de prise	1 (1 %)
Faux renseignements donnés	1 (1 %)
Pêche avec des poissons-appâts	1 (1 %)
Possession illégale de poissons-appâts	1 (1 %)
Pêche avec des lignes sans surveillance	1 (1 %)

Développement des connaissances scientifiques

Plus de 92 000 \$ investis en 2022

La CLAP a investi 37 400 \$ pour finaliser une mise à jour des connaissances disponibles sur le doré jaune du lac Saint-Jean et élaborer les prochains projets de recherche à ce sujet (voir p. 26). Le rapport peut être consulté en ligne au claplacsaintjean.com et au constellation.uqac.ca.

La CLAP a réinvesti 28 400 \$ dans le suivi des poissons fourrages littoraux (ménés) au lac Saint-Jean¹⁰, un projet d’une dizaine d’années piloté par Un lac pour tous (ULPT) et réalisé par la Chaire de recherche sur les espèces aquatiques exploitées (CREAE) de l’UQAC, en collaboration avec le MELCCFP. Le rapport peut être consulté en ligne au claplacsaintjean.com et au constellation.uqac.ca.

La CLAP a versé 12 100 \$ à ULPT pour embaucher une chargée de projet affectée au nautisme et aux espèces aquatiques envahissantes (EAE), dans le cadre d’un contrat de trois ans. Celle-ci avait notamment pour mandat de piloter la mise en place d’un réseau de stations de lavage d’embarcations au lac Saint-Jean, en collaboration avec les municipalités riveraines et limitrophes. Suite à son départ sept mois plus tard, la CLAP a initié une « campagne de financement » de 1,1 M\$ destinée à l’implantation d’une vingtaine de stations de lavage en 2023-2025, en partenariat avec ULPT.

La CLAP a financé des services professionnels pour le compte de la CREAE de l’UQAC à hauteur de 12 100 \$, qui lui furent remboursés ultérieurement sur facturation. Cet échange de services consiste à partager une ressource professionnelle au profit des deux organisations, tout en simplifiant les procédures administratives.

La CLAP a poursuivi des recherches ponctuelles amorcées en 2018 pour répertorier et colliger les archives historiques traitant du lac Saint-Jean, des poissons et de la pêche dans celui-ci (2 200 \$), afin de documenter les modifications et l’évolution de l’écosystème depuis le milieu des années 1800.

¹⁰ Dont 8 300 \$ en espèces versés à ULPT et 10 100 \$ en services professionnels pour la CREAE de l’UQAC, remboursés ultérieurement sur facturation.

Aménagements fauniques

L’aménagement de nouvelles frayères pour l’éperlan reporté en 2023

Dans le cadre d’une seconde phase en préparation depuis 2020, la CLAP projetait d’aménager 42 nouvelles frayères pour l’éperlan arc-en-ciel dans le lac Saint Jean durant l’hiver 2022, dans le même secteur que les 25 premières implantées en 2017. Mais en raison de travaux de réfection à la centrale Chute-des-Passes, Rio Tinto a géré le niveau hivernal du lac à des cotes inhabituellement élevées en 2022, ce qui a entraîné le report de nos travaux en 2023 et une majoration des coûts de 40 500 \$. La CLAP a tout de même investi 14 000 \$ dans le projet en 2022, afin de préparer l’exécution des travaux avec l’entrepreneur, puis de gérer leur report en 2023.

Cela dit, les travaux ont effectivement été réalisés en février 2023 par Les Excavations G. Larouche d’Alma, alors qu’on a aménagé 22 nouvelles frayères deux fois plus grandes que prévu — pour réduire la durée des travaux et éviter les redoux de mars. Celles-ci viennent tripler la superficie des frayères artificielles disponibles pour l’éperlan, lesquelles occupent maintenant l’équivalent de deux terrains de football.

Le projet implique des investissements totalisant 543 000 \$ sur six ans de 2020 à 2025 et 10 partenaires financiers y participent avec la CLAP : la Société des établissements de plein air du Québec pour 155 000 \$¹¹, la Ville d’Alma pour 150 000 \$¹², Rio Tinto pour 75 000 \$, Produits forestiers Résolu pour 40 000 \$, la Fondation de la faune du Québec pour 40 000 \$, le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour 36 000 \$¹³, les Caisses Desjardins du Lac-Saint-Jean pour 29 000 \$ et les trois MRC du Lac-Saint-Jean pour 18 000 \$.

¹¹ En vertu d’une compensation pour la protection du poisson et de son habitat exigée par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, suite à des travaux de stabilisation de berge effectués dans le Parc national de la Pointe-Taillon.

¹² En vertu d’une compensation pour la protection du poisson et de son habitat exigée par Pêches et Océans Canada, suite à des travaux de stabilisation de talus effectués dans le secteur de Delisle.

¹³ En vertu d’une compensation pour la protection du poisson et de son habitat exigée par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, suite à la reconstruction d’un pont sur la rivière des Aulnaies.